

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **14-018 / 14-DCC-82**

Dans le cadre de la prise de contrôle conjoint du groupe Park&Suites et du groupe GMI par le groupe M Finance et le fonds d'investissement Equistone, et à la suite de la décision n° 14-DCC-82 du 12 juin 2014, l'Autorité de la concurrence a agréé le 20 août 2015, la cession du fonds de commerce au repreneur suivant :

- à la société Vacances Plus SARL, le fonds de commerce d'activité para-hôtelière sous le nom commercial « Park & Suites Confort » situé 17 rue Marc Courriard 74100 Annemasse (acte de cession daté du 1<sup>er</sup> octobre 2015).

Cette cession a été effectuée par le groupe Appart'City conformément à la lettre d'engagements annexée à la décision n° 14-DCC-82 du 12 juin 2014.